MAIRIE DE L'AIGLE

(BL)

Nombre de Conseillers :

en exercice: 29

présents: 24

votants: 27

OBJET:

COVID-19 – REMBOURSEMENT DES PLACES DE SPECTACLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2020-62

L'an deux mil vingt,

le : Lundi 16 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 09 novembre 2020.

PRESENTS: M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER M. Didier COUSIN, Mme Charlène RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Stéphane CLOUET, M. Pascal SAMSON, Mme Fleur GOSSELIN, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés: Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Philippe RONDEL qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Jean-Luc PAULHE et M. Mickaël MESNIL.

Madame Nicole GONDOUIN a été nommée Secrétaire de Séance.

Pour lutter contre la seconde vague de propagation de la Covid-19, le Décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 instaure un nouvel état d'urgence sanitaire et un confinement qui a pris place le lendemain, le 30 octobre, sur l'ensemble du territoire français.

De ce fait, les espaces culturels devant rester fermés, la Ville de L'Aigle a été contrainte d'annuler le 12ème festival Jazz en Ouche et a suspendu sa programmation culturelle jusqu'à nouvel ordre.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que soit effectué un remboursement des droits d'entrée déjà payés pour:

- Isabelle Vitari « Bien entourée » Samedi 7 novembre 2020 :
- tous les concerts et le pass de la $12^{\rm ème}$ édition du festival Jazz en Ouche Mardi 17 au dimanche 22 novembre inclus ;
- les futurs spectacles de la saison culturelle qui ne pourront pas se produire sur l'année 2021, en raison d'un nouvel arrêté gouvernemental lié à un état d'urgence sanitaire.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le: 18 NOV. 2020

Publié

le: **1**8 NOV. 2020

Philippe VAN-HOORNE

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture 061-216102145-20201116-2020-62-DE Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- APPROUVE le remboursement des places de spectacles n'ayant pas eu lieu et qui ne pourront pas l'être en raison d'un état d'urgence sanitaire arrêté par le Gouvernement;
- > AUTORISE Monsieur le Maire, en cas de nécessité, à signer tous les documents y faisant référence.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Philippe VAN-HOORNE